

La FIDH affirme qu'un génocide est en cours en Palestine

Description

Dans un communiqué du 12 décembre 2023, la FIDH déclare qu'un génocide se déroule actuellement à Gaza.

Par Emma Danion pour l'Agence Média Palestine, le 13 décembre 2023



Photo : Samar Abu Elouf, New York Times

Le 12 décembre dernier, la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) a adopté [une résolution](#) qui affirme qu'un génocide est en cours à Gaza et contre le peuple palestinien.

Alice Mogwe, présidente de la FIDH, affirme que : « Les Palestiniens subissent une tragédie constante, permanente, aussi inimaginable qu'intentionnelle. Ce niveau de violence orchestrée par une force d'occupation est un génocide. Affirmer qu'il est en train de se dérouler, c'est affirmer qu'il peut, et même qu'il doit être arrêté. Aux dirigeants politiques et hauts responsables, nous devons souligner que le soutien et l'assistance à Israël est une complicité dans ce génocide en cours. Vous avez été prévenus. »

<https://twitter.com/AgenceMediaPal/status/1734642774568255856>

La FIDH affirme non seulement qu'un génocide se déroule actuellement à Gaza et contre le peuple palestinien par Israël, mais prévient également les États alliés d'Israël de leur complicité dans ce génocide.

Dans cette résolution, elle rappelle également le contexte dans lequel s'inscrit ce génocide : celui d'une apartheid orchestrée depuis maintenant 75 ans par Israël sur les territoires palestiniens occupés, et contre les Palestiniens et Palestiniennes. Elle documente avec précision et fiabilité la détérioration des droits humains et les crimes de guerres commis contre le peuple palestinien au cours des dernières semaines et rejoint les experts internationaux, [dont ceux de l'ONU](#), en établissant qu'il s'agit bien d'un génocide en cours à Gaza.

La FIDH, reconnaissant l'incapacité des États tiers à admettre la situation et empêcher les graves violations du droit international, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide en cours, et à tenir Israël pour responsable, appelle entre autres les États signataires de la Convention sur le génocide à demander aux Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour empêcher et réprimer les actes de génocide, notamment en saisissant la Cour internationale de justice. Elle appelle également les États à adopter des mesures pour garantir un cessez-le-feu immédiat qui mette fin au génocide en cours à Gaza, notamment en mettant fin au

siège et en autorisant l'accès de l'aide humanitaire à toutes les parties de la bande de Gaza et également à appliquer et imposer des sanctions économiques, un embargo sur les armes et d'autres contre-mesures jusqu'à ce qu'Israël respecte les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et mette fin à tous les actes de génocide.

L'adoption de cette résolution par une organisation telle que celle de la FIDH, vieille de 101 ans, d'attire une portée symbolique forte et permet d'alerter davantage sur la réalité de la situation en Palestine et plus particulièrement à Gaza actuellement, mais ne d'attire pas de caractère contraignant pour les États mentionnés.

date création

2023/12/13